Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260507-DELIB_2026_37-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 7 mai à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Tangi BRETON, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Simon BUISSON, Aurélie BONTHONNEAU, Emmanuel BECQUET, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER.

Absents : Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT, Mélanie LHUILLERY, Catherine LAURENT, Erwan NORMAND.

Secrétaire de séance : Christine SOVRANO

N° d'ordre de la délibération : N°2026-37

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Pont des Âges

Date de convocation : 30/04/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

L'association **Le Pont des Âges**, association de bénévoles œuvrant au quotidien auprès des résidents de l'EHPAD du Brug, est en cours de reconnaissance d'association d'intérêt général.

L'association porte un projet d'investissement dans l'acquisition d'un **triporteur électrique compatible PMR** afin de permettre aux bénévoles d'emmener les résidents en promenade et d'élargir ainsi la palette des activités proposées aux personnes âgées.

Le conseil municipal considère que l'association **Le Pont des Âges** joue un rôle important dans le lien social et le bien-être des résidents de l'EHPAD du Brug. Cet équipement permettra de développer des activités de sorties adaptées aux personnes à mobilité réduite et contribuera à la qualité de vie des aînés de la commune.

Il est proposé d'attribuer une **subvention exceptionnelle de 1 500 euros** à l'association Le Pont des Âges pour soutenir ce projet d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue une subvention exceptionnelle de **1 500 euros** à l'association **Le Pont des Âges** pour l'acquisition d'un triporteur électrique compatible PMR ;
- charge Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention ;
- impute la dépense sur le budget 2026 ;
- demande à l'association de tenir la collectivité informée de la réalisation de cet investissement ;
- dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à l'association concernée.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Christine SOVRANO